

Le Directeur

A

Mmes et Mrs les représentants des parents d'élèves

Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale  
Circonscription de St-Denis2

Mr le Maire  
Commune de Saint-Denis

Mme la Psychologue scolaire  
RASED de St-Denis 2, antenne du Moufia

Objet : Compte-rendu du 1<sup>er</sup> conseil d'école – Année scolaire 2015/2016

### **1) Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves**

Le directeur remercie les parents d'élèves pour leur implication dans la vie de l'école et leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves.

En effet, deux listes étaient en concurrence encore cette année ce qui a fait de cette élection une véritable élection.

La liste «RODICQ» de parents non constitués en association a obtenu 8 sièges et la liste « FRAPE » en a obtenu 4. Mais cette dernière ne peut en occuper que 3 faute d'un quatrième nom sur la liste de candidats. Ce 12 <sup>ème</sup> siège a alors été attribué à Mme CURCIO Coralie par tirage au sort le vendredi 9 octobre 2015	
<i>Liste des parents élus sur la liste RUBENS</i>	<i>Liste des parents élus sur la liste FRAPE</i>
<u>Titulaires</u> : RODICQ Manuel RUBENS Pascale COURCHINOUX Florence CERVEAUX Mylène VITRY Hélène HADO Fabrice VIALLET Lionel VITRY Valérie  <u>Suppléants</u> : GAILLARD Agnès	<u>Titulaires</u> : TITUS Julie PIGNOLET Yoann TITUS Olivier
Siège attribué par tirage au sort à : CURCIO Coralie	

### **2) Présentation des membres du Conseil d'Ecole**

Les membres du conseil d'école se présentent selon un tour de table.

### **3) Rappel des modalités et attributions du Conseil d'Ecole**

Le texte essentiel est l'article D411-2 du code de l'éducation, modifié par [Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 2](#).

Le directeur présente les principales attributions du CE.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° **Vote le règlement** intérieur de l'école ;

2° **Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire** (mais c'est le DAASEN qui décide en dernier ressort de l'organisation du temps scolaire) ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
  - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
  - d) Les activités périscolaires ;
  - e) La restauration scolaire ;
  - f) L'hygiène scolaire ;
  - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
  - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° **Donne son accord :**

a) Pour l'**organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles** prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** prévu par l'article [L. 401-4](#) ;

7° **Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école**, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une **information doit être donnée au sein du conseil d'école** sur :

a) Les **principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques** divers ;

b) **L'organisation des aides spécialisées.**

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

→ Modalités de délibération retenues et R.I. du Conseil d'École pour l'exercice 2014/2015

- Pas de quorum nécessaire pour que se tienne un Conseil d'École.

- Vote : vote à bulletin secret

- Membres et nombre de voix : Un parent par classe maximum (12 voix) ; les 14 enseignants de l'école (14 voix) ; un DDEN (1 voix mais rare) ; un membre du RASED (1 voix) ; l'IEN (1 voix) ; deux élus : un représentant du Maire (1 voix) ; un conseiller municipal (1 voix) ; Soit un total de 31 voix au maximum.

- dates des prochaines réunions : les vendredis 25/03/16 et 17/06/16. Réunion exceptionnelle possible sur demande du Directeur, ou du Maire ou de la moitié au moins des membres permanents (15 personnes au minimum)

- Ordre du jour : communiqué par le président au moins 8 jours avant la date de la réunion. Points particuliers à faire savoir au Directeur au moins 3 jours avant.

Durée d'exercice : 1 an jusqu'à renouvellement de ses membres.

Procuration : une seule procuration par personne.

#### **4) Élections des représentants à l'AG annuelle de la Caisse des Écoles**

- Représentant des enseignants : Pierre GRENOUILLER
- Représentant des parents d'élèves : Mylène CERVEAUX

#### **5) Le règlement intérieur de l'école pour 2015/2016**

- Sortie des classes à 15h15 / Circulation dans le parking de l'école

Le directeur soumet au conseil d'école le problème de circulation sur un même lieu, le parking de l'école, des élèves, de leurs parents et des véhicules du personnel à la sortie des classes à 15h15 et le samedi à 11h00.

Ceci est interdit pour des raisons évidentes de sécurité pour les piétons et les enfants notamment.

Aussi, il propose aux membres du conseil de réfléchir à la nouvelle organisation suivante pour la sortie des classes : les enseignants accompagnent leurs élèves en rangs jusqu'au portillon de l'école où leurs parents les y attendent.

## Décision du conseil d'école

Les modalités des sorties des classes est modifié comme suit :

- Sortie des élèves groupés par classes et accompagnés des enseignants par le portillon à 15h15 lundi, mardi, jeudi et vendredi, et à 10h00 puis à 11h00 le samedi. Les parents attendent leurs enfants sur l'aire d'attente prévue à cet effet à côté de ce portillon.
- Le règlement intérieur sera modifié selon ces modalités.

### **6) Organisation de l'école :**

#### **a) Administrative**

##### **- Structure de l'école pour cette année scolaire**

Le directeur présente la structure de l'école aux membres du conseil d'école :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
60	66	45	69	60		
	<b>CYCLE 2</b>			<b>CYCLE 3</b>	<b>TOTAL</b>	
	126			174	<b>300</b>	

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif/classe
CPA ( <i>Martine SUZAN</i> )	26					26
CPB ( <i>Anne PERRINE/Tedie ELPHEGE</i> )	26					26
CP/CE1 ( <i>Karine VINCENT</i> )	8	14				22
CE1A ( <i>Ramla TAHERALY/Valérie ROCHEFEUILLE</i> )		26				26
CE1B ( <i>Karine CASSINI</i> )		26				26
CE2 ( <i>Lolita DORIS</i> )			23			23
CE2 ( <i>Cynthia LEBON/Pierre GRENOUILLER</i> )			22			22
CM1A ( <i>Eric GUILLOT</i> )				27		27
CM1B ( <i>Loïc BUDEL</i> )				27		27
CM1/CM2 ( <i>Hélène PAYET</i> )				15	7	22
CM2A ( <i>Frédérique ADJEVI</i> )					27	27
CM2B ( <i>Murielle GINET</i> )					26	26
total	60	66	45	69	60	<b>300</b>

Effectif moyen 12 classes : **25**

##### **- Point sur les travaux et point « Hygiène et sécurité » (PPMS)**

#### **• PPMS**

Le directeur présente le PPMS au conseil d'école pour validation.

Le PPMS est validé par le conseil d'école.

#### **• Travaux demandés**

- Déplacement vers l'intérieur et automatisation du portail du parking de l'école avec digicode / interphone et télécommandes pour le secrétariat, la restauration scolaire et le directeur.
- PPMS : demande de 10 kits PPMS avec bidons d'eau, eau à renouveler après péremption.
- Abris (pluie et soleil) au-dessus de la zone d'attente devant l'école.
- Réparation ou remplacement du copieur (de marque Olivetti) de l'école qui est bloqué en mode fax rendant impossible l'impression et la copie de documents.
- Réfection de la cour avec remplacement du bitume par du gazon synthétique.

- Ravalement des façades des bâtiments.
- Remplacement des planches cassées au niveau des bancs autour des arbres de la cour.
- Livraison du mobilier demandé (bureaux, armoires, étagères).
- Installation d'internet en Wi-Fi (avec router désactivable dans chaque classe) dans chacune des salles de classe de l'école, en liaison avec le projet « entre les lignes » notamment.
- Construction de 2 lavabos, 4 poussoirs contre le grillage (salle 7/8/9) pour permettre le nettoyage des pinceaux par les élèves tout en permettant aux enseignants de les surveiller.
- Peinture de bandes blanches dans la cour pour matérialiser la séparation des espaces.
- DERATISATION (crottes trouvées dans la garderie derrière le bureau, déjà demandé le 5 octobre 2015).
- Anti fourmis et diagnostique et traitement anti termites dans la salle 11 et son bâtiment (déjà demandé en mai dernier).
- Intervention de l'ARS pour trouver des gîtes larvaires puis démoustication surtout dans le bâtiment coté EDF.
- Travaux réalisés
- Abri solaire (toile) devant l'entrée du réfectoire.
- Pose des drapeaux (UE, France, Réunion) sur le fronton de l'école. Manque la devise et la Marianne.
- Peinture des retombées des toitures des bâtiments.
- Livraison d'un copieur pour suppléer l'ancien qui est défectueux.

#### **b) Pédagogique**

##### **- Les dispositifs d'aide : présentation (RASED, PPRE, PAP, SRAN)**

- Le directeur présente les différents dispositifs d'aide aux élèves mis en place à l'école élémentaire.
- Mme Bitrou-Gaillard Anne, psychologue scolaire du RASED du secteur présente le RASED. Elle rapporte que :
- Certaines demandes d'aides indiquent un contact téléphonique des familles qui ne répond pas. Dans ce cas, c'est la psychologue qui laisse son numéro et les parents concernés doivent la rappeler.
- Seule la psychologue peut intervenir dans notre école, la maîtresse E étant prioritairement dans les écoles que l'inspecteur a ciblé comme étant prioritaires.
- Les demandes d'aides doivent être faites mais le temps manque pour que toutes les demandes d'aide soient suivies, il y a un réel manque, il faudrait 2 psychologues.
- La priorité est donnée aux élèves en grande difficulté.
- Pour rencontrer les parents après leur travail, il est demandé l'autorisation de rester dans l'école. Le directeur signale qu'il a déjà fait, en début d'année scolaire, une demande au maire de Saint-Denis pour que l'équipe pédagogique puisse occuper l'école hors temps scolaire pour travailler.
- Mise en place de groupes de parole, chaque jeudi de fin de mois de 13h30 à 15h, à la bibliothèque Alain Peters. Des séances de « Questions-réponses » entre parents sont alors organisées par la psychologue scolaire.

##### **- Les APC (activités pédagogiques complémentaires) pour 2015/2016**

- Le directeur présente le projet APC pour cette année scolaire.

Des groupes de 6 élèves environ sont constitués par l'enseignant et sous accord des parents.

Les APC se déroulent les samedis de 10h à 11h05 :

- Aide aux élèves en difficulté est privilégiée.
- Blog de l'école.
- Aide au travail personnel au cycle 3, selon les choix des enseignants.

##### **- Les langues vivantes étrangères**

- L'anglais est enseigné dans toutes les classes du CP au CM2.
- Une méthode commune à tous a été choisie par l'équipe pédagogique (« Hop In ») afin d'améliorer l'efficacité de cet enseignement.
- Le créole : Mr GUILLOT assure cet enseignement pour les classes de CM1A et de CM2B grâce à un échange de services avec Mme GINET-NIRLOT.

##### **- L'EPS**

- La mairie a mis à disposition de l'école 2 intervenants diplômés d'un BE. Un en football pour les élèves de CM1 et un en cyclisme pour deux classes du CE2.

- Le foot, comme toutes les séances d'EPS se déroulent sur les installations du quartier. Pour le cyclisme, les élèves sont transportés par car sur le vélodrome de Champ-Fleuri.
- Le dispositif fonctionne bien. Au début 5 élèves ne savaient pas faire de vélo, 3 ont acquis la technique à ce jour.
- Poursuite du plan « savoir nager » pour les élèves du CM2 avec mise à disposition de maîtres-nageurs, les enseignants ayant alors en charge les élèves de niveau supérieur, l'objectif de la fin du cycle 3 étant le niveau 3 selon le référentiel académique.
- Natation pour les CM2 et les CP, le mardi.
- A la piscine, croisement trop important dans les vestiaires, ce jour retard de bus. Bon déroulement des évaluations diagnostiques ce jour.

- **Le projet d'école**

▪ **les actions pour cette année scolaire**

- SRAN : mutualisation des moyens sur l'ensemble des 3 écoles du quartier ; priorité donnée aux élèves de CE1 ; le même groupe de 6 élèves suivant tous les stages proposés tout au long de l'année scolaire si besoin. Une autorisation parentale est requise pour ces stages qui se déroulent pendant les vacances scolaires.
- Liaison scolaire/périscolaire
- Liaison inter-degrés maternelle/élémentaire et élémentaire/collège.

Mme GINET-NIRLOT fait le compte rendu de la conseil école-collège auquel elle vient d'assister : un bilan des actions menées l'an dernier a été fait ainsi qu'une présentation de l'utilisation des divers outils tels que l'application « entre les lignes » (pour un travail de l'implicite en lecture) et « Fluence » : (pour un travail de la fluidité en lecture orale). Le directeur précise que la fluence est travaillée dans de nombreuses classes à l'école sur le temps scolaire et en APC. De plus, l'inspecteur de la circonscription est porteur du projet « entre les lignes » pour les écoles de Saint-Denis 2 et notre école est volontaire pour y adhérer dès qu'une connexion internet à haut débit sera installée dans les classes concernées (cycle 3 prioritaire) et que les tablettes nécessaires seront livrées. Une visite en immersion dans des classes de 6ème a eu lieu en fin d'année dernière et sera normalement renouvelée cette année.

La prochaine réunion du conseil école-collège aura lieu en mars/avril 2016.

- Défis maths et français au cycle 3.
- Parcours scientifique et culturel, en lien parfois avec des intervenants et/ou des structures d'accueil, les actions « école et cinéma » (CE2a, CM1a et b) et « kapla » (cycle 2) en sont deux exemples.
  - **les sorties avec nuitées prévues**
- CE2a et CE2b : classe « astronomie » aux Makes du 18 au 22 avril 2016.
- CM1b et CM1/CM2 : classe « volcan » à la Plaine des Palmistes en période 4.
- CM2a : classe « patrimoine historique » à la Saline les Bains en période 3.
  - **Les sorties scolaires sans nuitées en 2015**
- CM1a et CM1/CM2 : la STEP du Grand Prado.
- CE2a : opération « kass'moustik » à la Trinité.
- CM2b : l'usine sucrière de Bois Rouge à Ste-Suzanne.
- Les enseignants des classes de CE1 envisagent une sortie pédagogique commune d'ici décembre.

**c) Educative**

- **L'accompagnement éducatif**

Le directeur présente le dispositif et les moyens alloués à l'école pour cette année scolaire : 193 heures d'interventions et 254 € pour l'achat de matériel lié aux actions mises en place.

Des actions, en faveur de l'aide aux devoirs notamment, seront mises en place dans le courant de la période 2.

Il décrit les modalités de sélection des élèves à qui sera proposée une inscription.

- **Les activités périscolaires sur la pause méridienne (ARE) et après 15h15 (TAP)**

Présentation par le directeur du dispositif pour cette année scolaire et des effectifs sur la période 1 :

- ARE : sur le temps de la pause méridienne

\* 113 élèves concernés (73 à la même date l'année dernière) pour 7 intervenants. Besoin de 2 intervenants en anglais : 1 au CP le lundi et 1 au CE1 le jeudi.

\* Cycle 2 : anglais le lundi pour les CP (2 intervenants, eff. 39) et le jeudi pour les CE1 (3 intervenants, eff. 45).

\* Cycle 3 : échecs le jeudi (1 intervenant, eff. 12), activité multimédia (1 intervenant, création d'un blog, eff. 7) le lundi, mardi et vendredi, et loisirs créatifs (2 intervenants, patrimoine local, eff.10).

- TAP :

\* 29 élèves concernés (62 à la même date l'année dernière) pour 6 intervenants.

\* Cycle 2 et 3 : arts plastiques (1 intervenant, eff.6) ; loisirs créatifs (3 intervenants, travail sur le patrimoine local, eff. 10) tous les jours

\* Cycle 3 : anglais (eff.9), sport (eff.4) tous les jours.

Le directeur demande que l'activité « multisports », avec Mathieu BEGUE, soit remplacée par une activité pouvant facilement être pratiquée dans l'enceinte de l'école ou que ce dernier obtienne l'autorisation de se déplacer vers le site sportif du quartier. Mme DELORME répond que les animateurs ne peuvent pas sortir de l'enceinte de l'école, d'autant que la distance jusqu'au stade est longue et qu'il y a une route à traverser. De plus, le temps d'activité s'en trouverait trop réduit. Son remplacement par une autre activité réalisable dans cette école sera étudié.

Mme DELORME, de la DPEG, annonce une journée « porte ouverte » prévue entre le 2 et le 6 novembre prochains de 15h15 à 16h15, pour découvrir les activités périscolaires. Elle précise que le certificat médical n'est finalement plus obligatoire pour une inscription aux ARE et TAP. Les groupes ne sont pas pleins donc les inscriptions sont encore possibles. En outre, une nouvelle campagne d'inscription sera lancée en janvier 2016. Elle rappelle que la rotation au sein de toutes les activités est obligatoire pour tous les élèves inscrits.

Le directeur propose une mutualisation des informations concernant les élèves afin d'alléger les formalités d'inscription. Mme DELORME remercie et étudiera cette question.

- **Coopérative scolaire : le point du mandataire**

Me PAYET, mandataire pour cette année scolaire, précise que la coopérative pourra aider des projets cette année scolaire mais qu'il sera nécessaire de mener une action à but lucratif pour ramener des fonds cette année afin de pouvoir continuer à aider les futurs projets de classes. Les parents élus sont volontaires pour aider l'équipe pédagogique à l'organisation d'une manifestation d'ici la fin d'année scolaire.

**7) Questions diverses**

Des parents d'élèves soulignent que le bus du transport scolaire est mal garé lors de la sortie des classes, bloquant ainsi la circulation devant l'école et dans tout le quartier.

Solution envisagée : Mme PAYET, de la DPEG, demandera à Mr VIRAPIN, responsable du transport scolaire à la CINOR, d'inverser le ramassage élémentaire/maternelle (commencer par la maternelle).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Directeur  
P. GRENOUILLER